



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction générale de la forêt et des affaires rurales**  
**Sous-direction de la protection sociale**

**Bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle**  
**des organismes de protection sociale**

**Adresse : 19, avenue du Maine**

**75732 PARIS Cedex 15**

**Dossier suivi par : Saïda DJEKHIANE**

**Tél. 01 49 55 50 59**

**Fax. 01 49 55 47 70**

**CIRCULAIRE**

**DGFAR/SDPS/C2007-5038**

**Date: 28 juin 2007**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture  
et de la pêche

à

Nombre d'annexes : 5

Mme et MM. les préfets de région,  
MM. les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,  
Mmes et MM. les directeurs du travail, chefs des services  
régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la  
politique sociale agricoles,  
M. le président du conseil central d'administration de la  
mutualité sociale agricole,  
M. le directeur général de la caisse centrale de la mutualité  
sociale agricole,  
Mmes et MM. les présidents des conseils d'administration  
des caisses de mutualité sociale agricole et de leurs  
associations et des comités directeurs de leurs groupements  
d'intérêt économique,  
Mmes et MM. les directeurs et agents comptables des  
caisses de mutualité sociale agricole et de leurs associations  
et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt  
économique

**Objet :** Renouvellement des membres élus de la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole.

**Bases juridiques :**

- Articles R.123-51 et R.123-53 du code de la sécurité sociale.

- Arrêté du 17 septembre 1963 modifié fixant les modalités d'application des articles R.123-51 et R.123-53 susvisés.
- Arrêté du 30 juin 2003 fixant la composition de la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des caisses de mutualité sociale agricole.
- Arrêté du 21 juin 2007 fixant la date des élections à cette commission disciplinaire nationale (en cours de publication au Journal officiel).
- Circulaire n° 67-3620 du 23 août 1967 relative à la mise en place de la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole.

**Mots - clés :**

commission de discipline, agent de direction, agent comptable, conseil d'administration, élection, électeur, candidat, vote.

<b>DESTINATAIRES</b>	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Mmes et MM. les directeurs du travail, chefs des services régionaux de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles,</li> <li>•M. le président du conseil central d'administration de la mutualité sociale agricole,</li> <li>•M. le directeur général de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole,</li> <li>•Mmes et MM. les présidents des conseils d'administration des caisses de mutualité sociale agricole et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique</li> <li>•Mmes et MM. les directeurs et agents comptables des caisses de mutualité sociale agricole et de leurs associations et des comités directeurs de leurs groupements d'intérêt économique</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Mme et MM. les préfets de région,</li> <li>•MM. les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,</li> </ul>

Les modalités d'application de l'article R.123-51 du code de la sécurité sociale instituant une commission disciplinaire nationale appelée à donner son avis préalablement à toute décision d'un conseil d'administration en matière de rétrogradation, révocation ou licenciement d'un agent de direction et d'un agent comptable en fonction dans un organisme de mutualité sociale agricole sont fixées dans les titres III et IV de l'arrêté du 17 septembre 1963.

Le mandat, d'une durée de cinq ans, des membres de la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole vient à expiration le 12 juillet 2008.

Dans le but de procéder à ce renouvellement, l'arrêté du 21 juin 2007, en cours de publication au Journal officiel, organise un scrutin se terminant le 15 février 2008.

La présente instruction fixe le calendrier des opérations électorales (ANNEXE I). Les délais fixés par les articles 16 et 31 de l'arrêté du 17 septembre 1963 devront impérativement être respectés.

Les déclarations de candidatures (ANNEXE II, III, IV ou V selon le groupe d'appartenance) présentées par les agents de direction, les agents comptables et les administrateurs des organismes de mutualité sociale agricole doivent être adressées au ministère de l'agriculture et de la pêche – direction générale de la forêt et des affaires rurales – sous-direction de la protection sociale – bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale – 19 avenue du Maine – 75732 PARIS CEDEX 15. Les déclarations de candidatures des représentants du personnel et des conseils d'administration adressées après le 15 janvier 2008 ne seront pas prises en considération.

Les agents de direction, agents comptables et administrateurs qui exercent des fonctions différentes dans plusieurs organismes de Mutualité Sociale Agricole ne pourront être candidats et (ou) électeurs que dans un seul groupe et un seul organisme de leur choix. Dans le cas contraire, la commission régionale de recensement des votes ne pourra pas prendre en considération les bulletins de vote surnuméraires.

Par ailleurs, les chefs des services régionaux de l'ITEPSA recevront, prochainement, par messagerie électronique un fichier excel permettant de recenser pour chacun des organismes la liste des électeurs par groupe. Ce document dûment complété sera à retourner au ministère de l'agriculture, notamment par voie informatique, afin d'établir la liste nationale des électeurs et être affichée dans les conditions prévues par l'arrêté du 17 septembre 1963.

Les précisions relatives aux modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales apportées par la circulaire n° 67-3620 du 23 août 1967 demeurent valables.

Toutes informations complémentaires pourront être obtenues auprès de l'administration centrale – bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale – (01-49-55-50-59 et 01-49-55-82-60).

Le Sous-Directeur de la Protection Sociale,

Jacques PERRET

**ÉLECTIONS EN VUE DU RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DES AGENTS DE DIRECTION ET DES AGENTS COMPTABLES DES ORGANISMES DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE**  
**CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES**

Envoi de la liste de chacun des trois groupes d'électeurs appelés à élire les représentants du personnel par MM. les chefs de services régionaux de l'ITEPSA au ministère de l'agriculture et de la pêche, <b>au plus tard le :</b>	30 octobre 2007
Envoi de la liste des électeurs appelés à élire les représentants des conseils d'administration par MM. les chefs des services régionaux au président du conseil d'administration des organismes concernés <b>avant le :</b>	15 novembre 2007
Affichage au siège de chaque service régional et de chaque organisme de la liste des électeurs appelés à élire les représentants du personnel arrêtée par le ministre de l'agriculture et de la pêche <b>au plus tard le :</b>	21 novembre 2007
Consultation de la liste de ces électeurs au ministère de l'agriculture et de la pêche, <b>à partir du :</b>	21 novembre 2007
Vérification, réclamation ou demande d'inscription	du 21 novembre 2007 au 29 novembre 2007
Décision du ministre de l'agriculture et de la pêche, <b>au plus tard le :</b>	14 décembre 2007
Envoi des déclarations de candidatures des représentants du personnel et des conseils d'administration au ministère de l'agriculture et de la pêche <b>au plus tard le :</b>	15 janvier 2008
Mise à disposition des électeurs des bulletins de vote par les directeurs des organismes de mutualité sociale agricole, <b>à partir du :</b>	1 <sup>er</sup> février 2008
Envoi des bulletins de vote, postés <b>au plus tard le :</b>	15 février 2008
Réunion de chaque commission régionale de recensement des votes, <b>le :</b>	04 mars 2008
Envoi des procès-verbaux des commissions régionales de recensement des votes au ministère de l'agriculture et de la pêche <b>avant le :</b>	07 mars 2008
Réunion de la commission de recensement général des votes, <b>le :</b>	25 mars 2008

**Ministère de l'agriculture et de la pêche  
Direction générale de la forêt et des affaires rurales  
Sous-direction de la protection sociale**

**Bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale**  
19 avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01.49.55.50.59 - 01.49.55.82.60

**Commission de discipline des agents de direction et des agents comptables  
des organismes de mutualité sociale agricole**

**Groupe 1 : Directeurs**

**Déclaration de candidature**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Organisme (1) (2) :

En fonction à compter du (1) :

Agréé(e) par décision du préfet de région le (1) :

Agréé(e) tacitement le (1) :

Adresse personnelle :

Déclare faire acte de candidature à la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole au titre du groupe des directeurs.

A

le

Signature :

(1) : à compléter par les mentions utiles, en cas d'exercice de la fonction dans plusieurs organismes.

(2) : souligner l'organisme dans lequel la candidature est présentée.

**Ministère de l'agriculture et de la pêche  
Direction générale de la forêt et des affaires rurales  
Sous-direction de la protection sociale**

**Bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale**  
19 avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01.49.55.50.59 - 01.49.55.82.60

<p><b>Commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole</b></p>
--

**Groupe 2 : Agents comptables**

**Déclaration de candidature**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Organisme (1) (2) :

En fonction à compter du (1) :

Agréé(e) par décision du préfet de région le (1) :

Agréé(e) tacitement le (1) :

Adresse personnelle :

Déclare faire acte de candidature à la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole au titre du groupe des agents comptables.

A

le

Signature :

(1) : à compléter par les mentions utiles, en cas d'exercice de la fonction dans plusieurs organismes.

(2) : souligner l'organisme dans lequel la candidature est présentée.

**Ministère de l'agriculture et de la pêche  
Direction générale de la forêt et des affaires rurales  
Sous-direction de la protection sociale**

**Bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale**  
19 avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01.49.55.50.59 - 01.49.55.82.60

<p><b>Commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole</b></p>
--

**Groupe 3 : Directeurs adjoints, sous-directeurs, secrétaires généraux**

**Déclaration de candidature**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Organisme (1) (2) :

En fonction à compter du (1) :

Agréé(e) par décision du préfet de région le (1) :

Agréé(e) tacitement le (1) :

Adresse personnelle :

Déclare faire acte de candidature à la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole au titre du groupe des directeurs- adjoints, sous-directeurs et secrétaires généraux.

A

le

Signature :

(1) : à compléter par les mentions utiles, en cas d'exercice de la fonction dans plusieurs organismes.

(2) : souligner l'organisme dans lequel la candidature est présentée.

**Ministère de l'agriculture et de la pêche  
Direction générale de la forêt et des affaires rurales  
Sous-direction de la protection sociale**

**Bureau de l'orientation, de l'évaluation et du contrôle des organismes de protection sociale**  
19 avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01.49.55.50.59 - 01.49.55.82.60

**Commission de discipline des agents de direction et des agents comptables  
des organismes de mutualité sociale agricole**

**Représentants des conseils d'administration  
ou des comités directeurs**

**Déclaration de candidature**

Je soussigné(e),

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Organisme :

1<sup>er</sup> collègue – 2<sup>ième</sup> collègue – 3<sup>ième</sup> collègue – représentant des familles (1) :

Adresse personnelle :

Déclare faire acte de candidature à la commission de discipline des agents de direction et des agents comptables des organismes de mutualité sociale agricole au titre du groupe des représentants des conseils d'administration ou des comités directeurs.

A

le

Signature :

(1) rayer les mentions inutiles.